

SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2017

Convoqué le 28 août 2017, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 04 septembre, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Absent : Monsieur Nicolas PIERRAT

Absents excusés :

M. Nicolas d'ABOVILLE qui donne pouvoir à M. Antoine PRÉVOST

M. Christian POUSSET

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DEROUCK

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, approuvé et signé.

2017-43 ACHAT DU TERRAIN CONSORTS DABOUT / CUILLERDIER

Madame le Maire présente le plan du terrain situé rue de la Planche cadastré L 139 d'une superficie de 362 m².

Dans le cadre de la succession DABOUT / CUILLERDIER, ce terrain est mis en vente par l'office notarial de Maître MILCENT au prix de 10 euros le m².

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle indispensable au projet de lotir en cours.

Après vote et à l'unanimité, le Conseil accepte l'achat de ce terrain et donne pouvoir de signatures à Madame le Maire.

2017-44 ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DU LOIRET DONT LA COMMUNE DE BACCON FAIT PARTIE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-18,

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 portant création du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Montereau en date du 20 juin 2017 et de Saint-Germain-des-Prés en date du 22 juin 2017, demandant leur adhésion au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu la délibération du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date du 4 juillet 2017 approuvant le principe de l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat et l'extension du périmètre syndical qui devrait en être la conséquence,

Vu le courrier du président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date du 7 août 2017 sollicitant l'avis du conseil municipal concernant ces demandes d'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés,

Considérant qu'il revient aux organes délibérants des collectivités membres d'un établissement public de coopération intercommunale de donner leur avis sur les modifications de périmètres liées à l'adhésion de nouvelles collectivités, dans un délai de trois mois suivant la saisine correspondante, étant précisé que l'absence de position exprimée dans ce délai équivaut à un avis favorable,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que le maximum de communes du département du Loiret intègre le syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et

communautés du Loiret, notamment en ce que cela est de nature à renforcer les compétences dudit syndicat,

Entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- Emet un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
- Accepte en conséquence les statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dans leur version modifiée telle qu'annexée à la présente délibération,

Charge le maire d'informer le président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret du présent avis émis par le conseil municipal.

Il est rappelé que, conformément au premier alinéa de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois suivant sa publication devant le tribunal administratif d'Orléans situé 28, rue de la Bretonnerie à Orléans (45000).

2017-45 POINT SUR LES TAVAUX

- Tous les compteurs de sectorisation sont installés.
- Château d'eau : appel d'offres en cours et ouverture des plis prévu le lundi 2 octobre à 14 heures.
- Travaux église : la Préfecture informe la commune qu'elle bénéficie de la DETR à hauteur de 40 % soit 47 360 euros. Monsieur MALAUZAT doit contacter Monsieur FUENTES pour la continuité du dossier.
- Station d'épuration de la Renardière : le cabinet Merlin et la Safège se sont déplacés mais nous n'avons aucune réponse.
- Les travaux prévus ont été effectués sur les réseaux ENEDIS et le transformateur du château d'eau remplacé.
- Le dérasement des accotements a été effectué par Monsieur DUMERY. Madame le Maire remercie Messieurs POUSSET, PRÉVOST et VRAIN pour avoir débarrassé la terre afin d'occasionner des économies dans notre budget. Ces travaux devraient être terminés vers le 18 septembre.
- CCTVL : compétence voirie : Monsieur VRAIN a rencontré Monsieur BEAUMONT, vice-président en charge de la voirie qui demande une estimation à deux-trois ans pour un appel d'offres d'ensemble.
- La commune de Huisseau souhaite réaliser des travaux route de Clos dont la moitié est située sur la commune de Baccon, nous n'envisageons pas d'effectuer des travaux sur cette route.

2017-46 DECISION MODIFICATIVE N° 3

Afin de modifier des imputations sur les comptes de l'année passée, le Conseil Municipal accepte de modifier le budget 2017 de la commune comme suit :

Cpte 1323 recettes	+	25 000 €
Cpte 1313 dépenses	+	25 000 €
Cpte 1321 recettes	+	6 500 €
Cpte 1311 dépenses	+	6 500 €

2017-47 QUESTIONS DIVERSES

- La station d'épuration jouxtant le terrain des jeunes ayant subi des dégradations, Madame le Maire informe le Conseil que celui-ci a été fermé tout le mois de juillet et remis à disposition début août.
- Mademoiselle DAUVOIS, locataire de l'appartement de l'Écu a adressé un mail à la Mairie signalant son mécontentement : baignoire à changer, sèche serviettes non branché, raccordement internet défectueux. Nous prenons note et le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.
- Nous attendons la réponse de la famille HURAUULT concernant un éventuel rachat par la commune de la remorque de tracteur de Monsieur Robert HURAUULT.
- Des abonnements (à deux euros par mois) ont été pris chez Free pour un téléphone d'astreinte et ceux des agents techniques (Messieurs PEAUGER et DESOEUVRE).
- Madame le Maire a donné son accord pour deux bivouacs organisés par l'O'Val des Mauves les 9 et 15 septembre. Les consignes de nettoyage et de nuisances ont été transmises.
- La Croix Rouge souhaite entreprendre une campagne de sensibilisation en porte à porte à partir du 18 septembre.

Mme Anita BENIER

M. Frédéric DEROUCK

M. Charles MALAUZAT

M. Régis VRAIN

M. François MOREAU

Mme Christine LEMOULT

M. Nicolas PIERRAT

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

M. Christian POUSSET

M. Éric LANGÉ

Mme Céline CAMOZZI

M. Antoine PRÉVOST

Mme Edwige GUISET

M. David CANALES

M. Nicolas d'ABOVILLE